



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 27 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 19 février 2018

Présents : DUMOULIN Jean-Paul, RANDONNET Marc, PORCHET Sébastien, VIGEANT Catherine, VELINA Olivier, LARIGNON Thierry, COHU Jean-Stéphane, LUCERI Morgane,

Absent excusé : CHAUVET Bruno, MARECHAL Fabien, MERCERON Jérôme, DELIN Pâquerette, RAVARD Stéphane (pouvoir à T. LARIGNON)

Absent :

Secrétaire de séance : COHU Jean-Stéphane,



I – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 26 février 2018

- Reprise balayeuse
- Aire de co voiturage : demande de subvention – jugement attendu le 7 mars
- Versements de subventions OPAH 2015-2017
- Bâtiment intercommunal d'enseignement à St Hilaire : signature du bail à compter du 1^{er} septembre
- Attribution des marchés de muséographie du centre minier
- Tour de France 2018



2) Le SYCODEM – TRIVALIS:

Vote des comptes administratif et de gestion 2017 – DOB 2018



Bilan de la collecte de coquillages sur 40 communes : 13,6 tonnes

Broyage sapins de Noël : 115 déposés




3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Morgane LUCERI Bruno CHAUVET	Réunion le 7 mars	

SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Réunion le 22 février 2018	
SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise		DISSOLUTION – reversement de 12.752,05 €	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	AG vendredi 16 mars	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	réunion le 19 février	

4) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	Pour 2018 : à BOUILLE COURDAULT – buvette restauration par B.C.N.O.B.C. et Fond'Caes de l'Autise
Commission RPI DE L'AUTISE	 OULMES BOUILLE COURDAULT	Préparation budgétaire 2018 Dossier envoyé à M. LUCERI et F. MARECHAL Réunion RPI le 12 mars

CULTURE (C.C.V.S.A)

Présentation des animations dans le cadre du Printemps des Poètes 2018

5) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

ADJOINT / Cathy VIGEANT

ADJOINT / Thierry LARIGNON

OBJET : SECURITE VOIRIE COMMUNALE – MISE EN PLACE D'UNE SENS UNIQUE « RUE DU BALLET »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le travail de la commission voirie/sécurité concernant les problèmes de circulation sur la « rue du ballet » dans le centre bourg d'OULMES.

Après sondage auprès des riverains, la mise en place d'un sens unique de circulation sur la première partie de cette rue a reçu un avis favorable. Cette solution interdirait la sortie dangereuse sur la D148, et empêcherait le croisement des véhicules dans une rue étroite.

Le Maire propose de prendre un arrêté en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE la mise en place d'un sens unique de circulation sur la première partie de la rue du ballet
- Le Maire est chargé de prendre l'arrêté municipal correspondant.

OBJET : SECURITE VOIRIE COMMUNALE – STATIONNEMENTS « RUE DES ROCHEREAUX »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le travail de la commission voirie/sécurité concernant les problèmes de circulation et stationnement sur la « rue des Rochereaux ».

Après sondage auprès des riverains, la matérialisation au sol des places de stationnement sur la partie urbanisée de cette rue a reçu un avis favorable. Cette solution pourrait accentuer la limitation de vitesse.

Le Maire propose de prendre un arrêté en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE la matérialisation au sol des places de stationnement sur la partie urbanisée de la rue des Rochereaux
- Le Maire est chargé de prendre l'arrêté municipal correspondant.

ADJOINT / Marc RANDONNET

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Présentations des animations : dans le cadre du « Printemps des Poètes »



Animation « ARTS PLASTIQUES »

COLLAGE ET CREATION DAME NATURE Avec Isabelle Simon

Le SAMEDI 10 MARS 2018 À 14 h 30 À la bibliothèque d'OULMES

Merci de bien vouloir vous inscrire auprès de la bibliothèque aux heures de permanence ou par téléphone au 02.51.52.55.92 ou par mail : bibliotheque.oulmes@orange.fr

EXPOSITION : du 25 avril au 19 mai 2018



POLICE MUNICIPALE

Bilan des actions :

- Sécurité point école matin et soir, 1ers avertissements
- Prise en charge dossier « péril » bâtiment 1 rue de la Venise Verte – ARRETE mise en demeure
- Prise en charge dossier site internet – mise à jour de configuration et de forme - contact auprès du prestataire
- Médiateur problème de voisinage : 2 dossiers
- Début de contrôle aux infractions au code de l'urbanisme
- Pb déchets et manque d'entretien extérieur 2 dossiers

II – PERSONNEL COMMUNAL

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit s et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité pour la commune d'OULMES de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

Considérant que le projet de règlement intérieur soumis à l'examen des instances paritaires a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communal, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

1. d'organisation du travail
2. d'hygiène et de sécurité
3. de règles de vie dans la collectivité
4. de gestion du personnel
5. de discipline
6. de mise en oeuvre du règlement

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement intérieur du personnel communal dont le texte est joint à la présente délibération,
- DECIDE de communiquer ce règlement à tout agent employé à la commune d'OULMES,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

III – QUESTIONS DIVERSES

ENTENTE SUR LES 4 COMMUNES Oulmes, Nieul-sur-l'Autise, Xanton Chassenon, Bouillé-Courdault

Les rencontres concernant le projet de « commune nouvelle » se multiplient et la commune de Bouillé-Courdault a rejoint le groupe. Les Maires rencontrent les services de l'Etat mercredi matin et une réunion avec tous les adjoints est organisée mercredi soir. Une annonce de regroupement a été faite lors du conseil de communauté du lundi 26 février.

BATIMENTS COMMUNAUX – PROBLEMES ELECTRIQUES

Des incidents électriques sont récurrents depuis un mois au niveau du PAJ (bibliothèque, garderie) et de la guinguette.

Marc RANDONNET se charge de trouver l'origine du dysfonctionnement avec les professionnels concernés et de le résoudre.

OBJET : MOTION VOIE RAPIDE FONTENAY LE COMTE ROCHEFORT

Le projet d'Autoroute A831 devant relier Fontenay-le-Comte à Rochefort a été stoppé par l'expiration de la Déclaration d'Utilité Publique, et ce malgré le consensus des acteurs locaux, rassemblés en union sacrée, et l'engagement du Premier Ministre d'alors.

Aujourd'hui, Madame la Ministre nous vous sollicitons afin de relancer ce dossier majeur et prioritaire pour nos territoires. Nous souhaitons la réalisation d'une voie rapide entre Fontenay-le-Comte et Usseau et entre Rochefort et Usseau. Il est encore temps d'utiliser les résultats des nombreuses études réalisées dans le cadre du précédent projet et les sommes qui y ont été investies.

La réalisation de cette voie rapide « Fontenay-le-Comte / Rochefort » permettra de fluidifier les liaisons routières quotidiennes et désenclaver nos deux territoires, Charentais-Maritime et Vendéen, durement impactés économiquement ces dernières décennies.

La départementale 137 reliant Sainte-Hermine à La Rochelle bénéficiera également de cette réalisation qui verra son flux diminuer, de poids lourds principalement. Cette nouvelle liaison permettra dans le même temps le contournement de Marans tant attendu par les riverains. Les populations des centres bourgs bordant cette axe sont, en effet, durement touchées par le trafic important, engendrant de nombreuses pollutions.

Fort d'un engagement commun de tous les acteurs de nos territoires voisins, nous élus, souhaitons votre engagement à nos côtés.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.
Prochaine séance le **mardi 27 mars 2018***

Le Conseil municipal,



Le Maire,